

0288

Département du Var	COMMUNE DE LA CRAU
Arrondissement de Toulon	
ARRETE N° RH-2018-0288	
NATURE DE L'ARRETE : Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T	
SERVICE EMETTEUR : Service des Ressources Humaines	
OBJET : ARRETE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE, Agent de Maîtrise Principal	

Le Maire,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier des Agents de Maîtrise Territoriaux,
Vu le décret n° 88-548 du 6 mai 1988 modifié fixant les différentes échelles de rémunération des Agents de Maîtrise Territoriaux,

Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire en date du 5 avril 2018,

ARRÊTE

Article 1er : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Agent de Maîtrise Principal est fixé comme suit pour l'année 2018 :

Nom et prénom	Echelon	Promouvable à la date du :
1 – BERNARDI Adrien	11	01-08-2018
2 – BELMONDO Christian	11	01-08-2018

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera communiqué au Centre de Gestion du Var afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le Tribunal Administratif de Toulon dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.

La Crau, le 10 JUIL 2018

Le Maire, Christian SIMON
Vice-Président de Toulon Provence Méditerranée
Conseiller régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur

ddg
Arrivée n°
NUM2018-10253NUM
Enregistrée le 31/08/18



L'Adjoint délégué
Patricia ARNOULD

Département du Var	COMMUNE DE LA CRAU
Arrondissement de Toulon	
ARRETE N° RH-2018-0287	
NATURE DE L'ARRETE : Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T	
SERVICE EMETTEUR : Service des Ressources Humaines	
OBJET : ARRETE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE, Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe	

Le Maire,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier des Adjoints Administratifs Territoriaux,

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié, portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux des catégories C,

Vu le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 modifié fixant les différentes échelles de rémunération pour les catégories C des fonctionnaires territoriaux,

Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire en date du 5 avril 2018,

ARRÊTE

Article 1er : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe est fixé comme suit pour l'année 2018 :

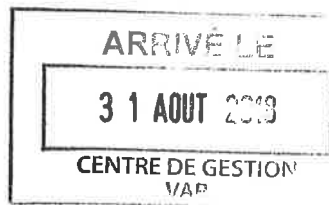
Nom et prénom	Echelon	Promouvable à la date du :
1 – DATIN (née GOLETTA) Catherine	8	01-08-2018
2 – PISANI (née DI NUCCI) Laurence	11	01-11-2018

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera communiqué au Centre de Gestion du Var afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le Tribunal Administratif de Toulon dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.

La Crau, le 18 JUIL 2018

Le Maire, Christian SIMON
Vice-Président de Toulon Provence Méditerranée
Conseiller régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur



L'Adjoint délégué
Patricia ARNOULD

Département du Var	COMMUNE DE LA CRAU
Arrondissement de Toulon	
ARRETE N° RH-2018-0286	
NATURE DE L'ARRETE : Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T	
SERVICE EMETTEUR : Service des Ressources Humaines	
OBJET : ARRETE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE, Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe	

Le Maire,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier des Adjoints Administratifs Territoriaux,

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié, portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux des catégories C,

Vu le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 modifié fixant les différentes échelles de rémunération pour les catégories C des fonctionnaires territoriaux,

Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire en date du 5 avril 2018,

ARRÊTE

Article 1er : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe est fixé comme suit pour l'année 2018 :

Nom et prénom	Echelon	Promouvable à la date du :
1 – BISSINGER Stéphanie	7	01-08-2018
2 – CLARK Michèle	8	01-08-2018

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera communiqué au Centre de Gestion du Var afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le Tribunal Administratif de Toulon dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.

La Crau, le 10 JUIL 2018

Le Maire, Christian SIMON
Vice-Président de Toulon Provence Méditerranée
Conseiller régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur



L'Adjoint délégué
Patricia ARNOULD

Département du Var Arrondissement de Toulon	COMMUNE DE LA CRAU
ARRETE N° RH-2018-0285	
NATURE DE L'ARRETE : Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T	
SERVICE EMETTEUR : Service des Ressources Humaines	
OBJET : ARRETE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE, Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	

Le Maire,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier des Adjoints Techniques Territoriaux,

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié, portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux des catégories C,

Vu le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 modifié fixant les différentes échelles de rémunération pour les catégories C des fonctionnaires territoriaux,

Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire en date du 5 avril 2018,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe est fixé comme suit pour l'année 2018 :

Nom et prénom	Echelon	Promouvable à la date du :
1 – IANNOLO (née SANTAITI) Chantal	7	01-08-2018
2 – LACHIZE Eric	6	01-08-2018
3 – ROSSIGNOL Gilles	7	01-08-2018
4 – LORUSSO Laurent	5	01-08-2018

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera communiqué au Centre de Gestion du Var afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le Tribunal Administratif de Toulon dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.



La Crau, le 18 JUL 2018

Le Maire, Christian SIMON
Vice-Président de Toulon Provence Méditerranée
Conseiller régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur



L'Adjoint délégué
Patricia ARNOULD

Département du Var	COMMUNE DE LA CRAU
Arrondissement de Toulon	
ARRETE N° RH-2018-0284	
NATURE DE L'ARRETE : Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T	
SERVICE EMETTEUR : Service des Ressources Humaines	
OBJET : ARRETE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE, Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe	

Le Maire,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier des Adjoints Techniques Territoriaux,

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié, portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux des catégories C,

Vu le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 modifié fixant les différentes échelles de rémunération pour les catégories C des fonctionnaires territoriaux,

Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire en date du 5 avril 2018,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe est fixé comme suit pour l'année 2018 :

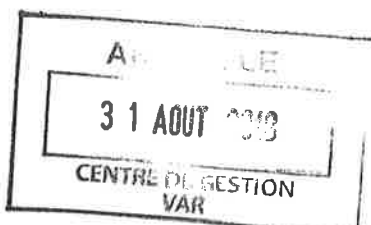
Nom et prénom	Echelon	Promouvable à la date du :
1 – ISNELLO Jean-Luc	9	01-08-2018
2 – BRANCOURT Carole	8	01-08-2018
3 – COURAGEOT Jessica	7	01-08-2018
4 – PARFAIT Anne-Marie	8	01-08-2018
5 – PEREZ Céline	11	01-08-2018
6 – LORENZO Sylvie	6	01-08-2018
7 – PRIGENT Nathalie	6	01-08-2018
8 – LE RAY Stéphanie	9	01-08-2018

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera communiqué au Centre de Gestion du Var afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le Tribunal Administratif de Toulon dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.

La Crau, le 18 JUIL 2018

Le Maire, Christian SIMON
Vice-Président de Toulon Provence Méditerranée
Conseiller régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur



L'Adjoint délégué
Patricia ARNOULD